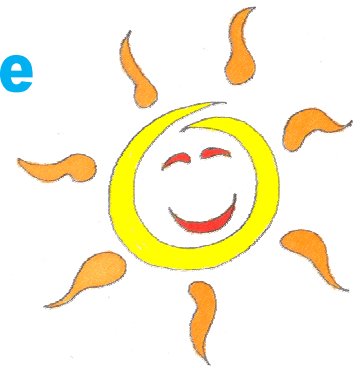


Tenue vestimentaire pour tous à l'école



Le printemps est bel et bien arrivé et l'été suivra un jour bientôt!

Voici un petit rappel en ce qui concerne les règlements de l'école Noël-Ritchot vis-à-vis la tenue vestimentaire pour tous à l'école.

Principes de base :

La façon de s'habiller devrait toujours refléter chez l'élève ou le membre du personnel une considération et un respect de sa personne et des autres.

L'école se réserve non seulement le droit et la responsabilité de commenter la tenue vestimentaire de tous de façon discrète, mais aussi d'exiger des changements lorsque les vêtements seront jugés peu appropriés pour un milieu d'apprentissage.

Règlements (M à 8^e)

Les culottes courtes de marche « walking short » et autres vêtements d'été convenables sont permis.

Nous ne trouvons pas approprié pour l'école les culottes courtes de plage, les dites « short-shorts », ainsi que les vêtements qui font qu'une partie de l'abdomen ou le dos peut être exposée, les robes soleils à bretelles minces, les « muscle shirts », les « cut-offs », les mini-jupes, les T-shirts ou blouses décolletées, les « tank tops » (aux bretelles minces), les « halter tops », et les « racer backs » et les « cycle pants » (spandex).

Nous n'accepterons pas les t-shirts ayant des slogans inappropriés, racistes, vulgaires, obscènes ou violents.

De plus, nous n'accepterons pas les souliers à crampons ainsi que les souliers à roulettes soit à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de jeu pour des raisons sécuritaires.

En guise de conclusion :

Il va sans dire que nous comptons, comme toujours, sur la bonne coopération des parents afin d'assurer que la tenue vestimentaire des élèves de l'école Noël-Ritchot soit toujours de bon goût.